

ARRETE MUNICIPAL
n° 2023 - 39
Réglementation de la circulation sur la route des Creuses (RD 16)
zone en agglomération
Travaux de finition dans le cadre de l'aménagement de voirie et d'espaces publics
du secteur de Provonges

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise COLAS du 22 février 2023 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route des Creuses (RD 16) – zone en agglomération - durant les travaux de finition dans le cadre de l'aménagement de voirie et d'espaces publics du secteur de Provonges afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que leurs interventions pourraient provoquer, du fait de leur emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1

Du lundi 13 mars au vendredi 24 mars 2023, la circulation sera **perturbée (alternat par feux tricolores)** sur la route des Creuses (RD 16) – zone en agglomération - durant les travaux de finition dans le cadre de l'aménagement de voirie et d'espaces publics du secteur de Provonges.

Article 2

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise COLAS, chargée des travaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise COLAS (74330 SILLINGY) – colas-annecy-d@demat.sogelink.fr ; alexis.lentillon@colas.com

SALES, le 24 février 2023



Le Maire,
Yohann TRANCHANT

Copies :

- Département de la Haute-Savoie - gestiondp_arrondissementannecy@hautesavoie.fr et Pierre.KATCHETKOF@hautesavoie.fr
- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Alexandre NUBLAT – alexandre.nublat@mairie-sales.fr

